



Le 22 juin 2006  
Pour diffusion immédiate

## **AVIS DE CIRCULATION**

Le public est avisé que la circulation sur la route transcanadienne 1 Est, à partir de la RPGC 100-101 jusqu'à la RPS 207 (Deacon's Corner), est limitée à une voie dans chaque direction au cours du mois de juin afin de faciliter la construction du pont de la route transcanadienne sur les lieux du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

Le public doit donc s'attendre à un ralentissement de la circulation sur cette route, particulièrement pendant les heures de pointes du matin et de l'après-midi. **Il doit s'attendre également à un ralentissement important le vendredi après-midi en raison de la circulation vers l'est qui s'intensifie au cours de la fin de semaine.**

De plus, pour veiller à la sécurité des travailleurs de la construction et du public, la vitesse est limitée à 70 km/h sur les sites de construction du pont de la route transcanadienne et du pont sud de la RPGC 59, et à 60 km/h dans les zones où les conducteurs passent les travailleurs et le matériel de construction.

La Commission du canal de dérivation du Manitoba aimerait vous remercier à l'avance de la prudence dont vous ferez preuve lorsque vous vous déplacerez à proximité du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Elle vous remercie également de votre coopération et de votre patience à mesure que le projet avance.

- 30 -

Renseignements : Ronuk Modha,  
Commission du canal de dérivation du Manitoba  
204 945-4178, 204 945-4900, 204 793-3969 ou 1 866 356-6355